



Loyer, provision sur charge, quittance de loyer, edf

Par **Moua29**, le **30/03/2012** à **16:38**

Bonjour,

Cela fait maintenant 3ans que je vis dans un logement de 40M². (350e + 30e charge)

Suite a un problème j'ai contacter un juriste de l'ADIL qui ma donné les information a réclamé a mon propriétaire sous lettre recommander.

Je lui est donc demander de me fournir toute le quittance de loyer depuis mon entré dans le logement ainsi que le décompte des charges locative qu'il ne ma jamais fournis ni regularisé.

Aujourd'hui j'ai reçu une lettre recommander qui contenait seulement une attestation d'un cabinet de notaire avec le détails des loyers.

Je l'ai donc contacter estimant que ce papier ne représenter pas 3ans de loyer, il refuse de m'en faire prétextant que celui ci vaut toute les quittances demander.

J'ai aussi découvert que je lui devait 6 loyer alors qu'il y a 15 jours quand je l'ai contacter il ne m'en réclamer que 2...

J'ai aussi remarqué plusieurs erreur sur celle ci.

Je suis incapable de prouver que j'ai payer et quoiqu'il arrive je n'ai pas le souvenir d'avoir autemp de retard.

Pour ce qui est des charges locative qui représente un 13eme loyer par an, il refuse de m'en donner le détail et même de m'en donner des justificatifs prétextant que j'ai un "forfait"...

D'après lui j'ai largement dépasser ce forfait et je doit m'estimer heureux qu'il n'est pas demander la différence...

Sachant que je passe les 2/3 de mon temps a l'hôpital.

Forfait qui n'est nullement détailler dans le bail.

Il m'a donc informé que celui ci comprend l'eau, les poubelles et l'électricité des parties commune.

Je n'ai pas accès au compteur d'eau de mon appartement qui se trouve dans le magasin situé en dessous et je ne sais même à combien il était que je suis rentré il y a 3 ans déjà...

D'après lui l'appartement "isolation électricité etc" est neuf mais je me retrouve avec des factures d'électricité énorme d'environ 60e/mois avec parfois une régularisation annuelle de +ou- 200e.

Disjoncteur qui se trouve au RDC à l'extérieur de mon appartement et que je soupçonne d'être branché un peu partout quand je compare mes factures avec mes voisins "environ 35/40e"

Isolation douteuse: Quand il fait très chaud comme aujourd'hui la nuit il fait 25/30°, quand il neige ou fait très froid l'appartement est un congélateur...

Ces pourquoi je quitte ce logement, étant en ALD je ne peux plus assumer tout ces frais et je me retrouve dans l'incapacité de payer tout ce prétendu loyer de retard, électricité...

Désolé je me suis un peu perdu dans tout mes problèmes mais je ne sait pas par quel bout attaquer ce propriétaire...

Merci

Par **Marion2**, le **30/03/2012 à 19:05**

Bonjour,

Contactez l'ADIL (gratuit). Ils vous aideront dans vos démarches auprès de votre propriétaire.

. ADIL Brest

14, Bd Gambetta - 29200 BREST - Tél : 02.98.46.37.38

. ADIL Quimper

23, rue Jean Jaurès - 29000 QUIMPER - Tél : 02.98.46.37.88

Pour les deux, heures d'ouverture du lundi au vendredi (fermé le jeudi matin)
de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Cordialement.

Par **Moua29**, le **30/03/2012 à 19:56**

J'ai contacté l'ADIL et ces eux qui m'ont informé de mes droits et des obligations du propriétaire pour les quittances et les détails des charges locatives mais il ne veut rien faire

Suite au sujet j'ai appelé le cabinet de notaire qui m'a informé que l'attestation avait été faite

sans aucune facture ni aucun justificatif.
Elle a été rédigée sur le simple dire du propriétaire...
Quelles sont les recours contre ce genre d'agissement ?

Pour le reste,
Ce qui est de l'isolation etc, je suis dans mon tort car j'aurai dû avant de signer le bail demander une évaluation énergétique de l'appartement et que maintenant c'est trop tard

Pour l'électricité, EDF fournit jusqu'au compteur principal, tout le reste ne l'es regarde pas.
De ce qu'on m'a dit c'est à moi de faire réviser l'installation à mes frais et si elle s'avère maladroite à ce moment je peux me retourner contre mon propriétaire ainsi tous les frais seront à sa charge...

J'ai fouillé longtemps sur ce site et beaucoup d'autres, ça m'a permis de prouver que j'avais des droits de réponse à beaucoup de questions, les choses bougent plus vite.

S'il y a des choses où j'ai tort aidez-moi
En tout cas merci